

LETTRE DATEE DU 21 JANVIER 1983 ADRESSEE AU PRESIDENT DU COMITE
DU DESARMEMENT PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU BURUNDI,
CONCERNANT LES ARTICLES 33 A 35 DU REGLEMENT INTERIEUR

J'ai l'honneur de porter à votre haute connaissance que la République du Burundi se propose de participer à titre d'observateur, à la prochaine session du Comité du désarmement, dont les assises seront inaugurées le 1er février 1983.

La requête de notre Gouvernement englobe sa participation, tant aux séances plénières du Comité du désarmement qu'aux réunions des Scus-Comités chargés des travaux sur l'examen des points de fond inscrits à l'ordre du jour.

L'Ambassadeur, représentant permanent de la République du Burundi, prendra part à la session débutant le 1er février 1983 jusqu'à sa clôture en avril prochain.

(Signé) Térance SANZE
Ambassadeur
Représentant permanent